



RCJU
Service du développement territorial
Rue des Moulins 2
2800 Delémont

Delémont, le 28 août 2019

Extraction de matériaux pierreux et décharges : mise en consultation publique des fiches révisées du plan directeur cantonal

Madame,
Monsieur,

Le Comité AJC a analysé les documents concernant le sujet susmentionné lors de sa séance du 21 août 2019 et est en mesure de vous faire part de ses considérations.

Dans sa globalité, le Comité AJC souscrit aux modifications envisagées. Cependant, actuellement quand on creuse un chemin, on trouve des solutions pour déposer les déblais dans les cuvettes ou dans des endroits pour améliorer la praticabilité des chemins reliant des champs. Selon les nouvelles conditions-cadres, ce ne sera plus possible, or les communes étant souvent maître d'œuvre de chantiers, si elles sont dans l'obligation de déposer dans un endroit spécifique, cela générera inévitablement des frais supplémentaires. Or la pratique usuelle coule du bon sens, remblayer un chemin plutôt que devoir transporter les déblais dans un endroit spécifique.

En vous remerciant d'en prendre note, nous vous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Au nom du Comité de l'AJC
Le Président La Secrétaire

Michel Brahier

Sabine Lachat